

AVIS N° 208-2024 / DCBR / DG

TPCI 5,65 % 2022-2029

Paiement des intérêts annuels

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement porte à la connaissance des teneurs de compte-conservateurs, que la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique de Côte d'Ivoire procédera, le 13 décembre 2024, au paiement des intérêts annuels de l'emprunt obligataire dénommé « TPCI 5,65 % 2022-2029 » pour un montant total net d'impôt de 6 099 336 590 (six milliards quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt-dix FCFA).

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter le service financier de cette opération : SGI Africaine de Gestion et d'Intermédiation, 01 BP 8668 RP Cotonou-Tél : (+229) 21 31 87 33. Email : contact@sgi-agc.com.

Fait à Abidjan, le 21 novembre 2024

Pour le Directeur Général
du Dépositaire Central/Banque de Règlement

et par Délegation



Guimba SYLLA

Suk

Siège social : Tour SAMA 1^{er} étage, Avenue Lamblin,
Abidjan-Plateau 04 BPM 821 Abidjan 04

RC : CI-ABJ-1997-B-208436 CC : 9819726-F
Tél. : (225) 27 20 33 29 60 – Email : dcbr@dcbruemoa.org